Colloque SoDRUS

COMMUNAUTÉS MUSULMANES AU CANADA : RELIGION, DROIT ET POLITIQUE

Éclairages sur le vivre ensemble dans l'espace démocratique, la pluralité identitaire et la multiplicité des loyautés

3 et 4 mai 2018

Campus principal de Sherbrooke
Agora du Carrefour de l'information

PROGRAMME

Activité organisée en partenariat avec la
Faculté de droit et la Faculté des lettres et sciences humaines
de l'Université de Sherbrooke.

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SoDRUS

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Canada
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

CENTRE DE FORMATION CONTINUE
FACULTÉ DE DROIT

destination SHERBROOKE.com
Partenaire de services

COMMUNAUTÉS MUSULMANES AU CANADA : RELIGION, DROIT ET POLITIQUE

Comment se façonnent les identités des musulmans au Canada eu égard au contexte migratoire et aux politiques d'intégration canadiennes? De quelle manière, le droit permet-il de garantir les droits et libertés des personnes de confession musulmane compte tenu des exigences de la neutralité religieuse? De quelle manière le dialogue démocratique permet-il de cadrer les tensions sociétales autour de l'Islam?

L'objectif de ce colloque est de décortiquer les différents aspects des problématiques liées aux rapports qu'entretiennent les musulmans avec le cadre juridique et les exigences éthiques de la gestion de la diversité religieuse au Canada. La pertinence de cette interrogation vient de la croissance numérique des communautés musulmanes et la progression notable de leur influence politique, intellectuelle et économique dans la destinée de leur pays d'adoption.

COMITÉ ORGANISATEUR

Sami Aoun, professeur
Safa Ben Saad, chargée de cours
Mohamed Ourya, chargé de cours

Barreau du Québec. Formation d'un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire pour une durée de 13 heures. Numéro d'activité : 10103724.

Chambre des notaires du Québec. Toute activité qui a un lien avec l'exercice de la profession de notaire ou sa pratique professionnelle est admissible à une reconnaissance, conformément à l'article 4 du Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires (chapitre N-3, r. 9.1).

Jour 1 – Jeudi 3 mai 2018

10 h	**Accueil**
10 h 30 - 11 h	**Mots d'ouverture** Pierre Noël, codirecteur du SoDRUS Sami Aoun, professeur, Université de Sherbrooke
11 h - 12 h	**PLÉNIÈRE** ***Entre droit national et droit religieux : la femme musulmane comme sujet de droit comparé*** Pascale Fournier Professeure, Université d'Ottawa
12 h - 13 h	**Dîner**

Jour 1 – Jeudi 3 mai 2018 (suite)

PANEL 1
Les ambitions de l'inclusion et les pesanteurs de la différenciation

Présidence : Stéphane Bernatchez, professeur, Université de Sherbrooke

13 h - 15 h

Les musulmans québécois. Une pluralité singulière.

Fréderic Castel
Chargé de cours, UQAM

Assimilation ou intégration? Le droit international privé québécois en tant qu'instrument de gestion du pluralisme religieux

Harith Al-Dabbagh
Professeur, Université de Montréal

Gaffes and Gaps in Scholarly Knowledge Production on Islam(s) in Canada

Jennifer Selby
Professeure, Memorial University

15 h - 15 h 30 **Pause**

Jour 1 – Jeudi 3 mai 2018 (suite)

PANEL 2
Le cadre référentiel musulman : relectures et instrumentalisations

Présidence : Corentine Navennec, Université de Sherbrooke

15 h 30 - 17 h

Être musulman canadien : les connexions et les déconnexions de la Foi et la citoyenneté

Nidhal Mekki
Doctorant, Université Laval

Une relecture de la Constitution de Médine peut-elle contribuer aux exigences contemporaines du vivre-ensemble au Québec?

Moussa Dieng
Doctorant, Université de Laval

La radicalisation islamiste sur la toile : les jeunes canadiens face à la propagande numérique de DAECH

Karim Kardady
Étudiant, Université de Sherbrooke

17 h - 17 h 30

Le principe de l'égalité homme-femme dans les pays arabes : l'arsenal juridique interne en question

Imad Khillo
Maître de conférences, Sciences Po Grenoble

Jour 2 – Vendredi 4 mai 2018

9 h - 10 h **PLÉNIÈRE**
Enjeux doctrinaux islamiques au sein de la modernité canadienne : l'État libéral n'a-t-il pas vraiment des compétences théologiques?

Sami Aoun
Professeur, Université de Sherbrooke

10 h - 10 h 15 **Pause**

PANEL 3
Musulmans(es) au Canada : mutations des identités et des politiques

Présidence : Lorraine Derocher, Université de Sherbrooke

10 h 15 - 11 h 45 ***Quelques défis éthiques entourant des choix ou non-choix de politiques canadiennes affectant les relations musulmans/non-musulmans au Canada et à l`étranger depuis 2001 : Alerte pour une nouvelle philosophie politique inclusive et démocratique?***

Patrice Brodeur
Professeur, Université de Montréal

La ou les communautés musulmanes au Québec, quels « parias » et quels « parvenus »?

Mohamed Ourya
Chargé de cours, Université de Sherbrooke

Débat public et pédagogie politique

André Duhamel
Professeur, Université de Sherbrooke

11 h 45 - 12 h 45 **Dîner**

Jour 2 – Vendredi 4 mai 2018 (suite)

PANEL 4
Au-delà de la récupération partisane : regards croisés sur les cimetières musulmans

Présidence : Raphaël Mathieu Legault Laberge, Université de Sherbrooke

12 h 45 - 14 h 15 ***Faire sa place dans la mort. Enjeux et pratiques autour des carrés et cimetières musulmans au Canada et au Québec***

Chedly Belkhoja
Professeur, Université Concordia

Les cimetières musulmans : une deuxième affaire Guibord?

Pierre Noël
Professeur, Université de Sherbrooke

Cimetières musulmans et droit municipal québécois : entre équité procédurale et approbation référendaire

Guillaume Rousseau
Professeur, Université de Sherbrooke

Chiara Bolduc
Étudiante, Université de Sherbrooke

14 h 15 - 14 h 30 **Pause**

Jour 2 – Vendredi 4 mai 2018 (suite)

PANEL 5
Musulmans, droits et libertés : tensions au sein de la culture démocratique et dialogale

Présidence : Sylvana Al Baba Douaihy, Université de Sherbrooke

14 h 30 - 16 h

In Your Face: The Rights of Niqab-Wearing Women in Canada

Natasha Bakht
Professeure, Université d'Ottawa

La nouvelle Loi 62 imposant la fourniture et la réception des services publics à visage découvert face aux droits fondamentaux et au principe de neutralité religieuse de l'État : une avancée ou un recul pour l'intégration des musulmanes et des musulmans à la société québécoise?

Daniel Proulx
Professeur, Université de Sherbrooke

Au-delà de l'électoralisme des discours sur l'islamophobie : qu'est ce qui cloche avec les musulmans canadiens?

Safa Ben Saad
Chargée de cours, Université de Sherbrooke

16 h - 16 h 20

Synthèse

Mohamed Ourya
Chargé de cours, Université de Sherbrooke

16 h 20

Mot de clôture

Sami Aoun
Professeur, Université de Sherbrooke

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS ET BIOGRAPHIES DES CONFÉRENCIERS

Assimilation ou intégration? Le droit international privé québécois en tant qu'instrument de gestion du pluralisme religieux

Harith Al-Dabbagh, professeur, Université de Montréal

Les occasions pour le système juridique québécois, de facture laïque, d'être confronté à des institutions étrangères de nature religieuse, inconnues ou contraires aux valeurs de la civilisation occidentale, tendent à se multiplier. L'importante immigration en provenance de pays musulmans alimente un contentieux familial nouveau où doivent s'articuler des conceptions souvent antinomiques, entre Orient et Occident, de l'individu et de sa place dans la cellule familiale et dans la société. Ce phénomène migratoire ne fait que renforcer et souligner l'importance du rôle du droit international privé, et du besoin auquel celui-ci répond en tant qu'instrument de gestion du pluralisme juridique[1].

Par souci d'assurer une meilleure intégration, le système mis en place par le législateur en 1992 (Livre X^{e} du C.c.Q.) favorise l'application de la loi québécoise aux immigrés domiciliés dans la province. Toutefois, à bien des égards les règles de conflit de lois peuvent conduire à l'application d'une loi étrangère d'inspiration religieuse. Les tribunaux québécois se trouvent ainsi de plus en plus confrontés à des normes en provenance des pays musulmans en matière des relations familiales internationales. La rencontre du droit québécois laïcisé avec les droits positifs d'inspiration musulmane peut soulever divers problèmes. À travers quelques exemples comme le mariage musulman, les régimes matrimoniaux et les répudiations, le conférencier tentera d'identifier les terrains les plus propice à la réception des institutions musulmanes et de mesurer le degré de compatibilité de ces institutions avec le l'ordre public international québécois.

Harith Al-Dabbagh est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Montréal spécialisé en droit comparé et en droit international privé. Comparatiste et civiliste de formation, ses travaux les plus récents se sont orientés vers l'étude des phénomènes liés au pluralisme juridique, notamment à l'interaction entre le droit positif et la religion dans le monde occidental et en terre d'Islam. Les questions de circulation entre cultures juridiques et de dialogue normatif font aussi partie de son champ de recherche. Avant d'intégrer le corps professoral de l'Université de Montréal, M. Al-Dabbagh a mené un projet postdoctoral sur la réception des institutions familiales musulmanes au Canada et en France. Il est l'auteur de nombreux textes publiés, aussi bien en langues arabe que française, portant sur les rapports droit civil-droit musulman au Moyen-Orient.

[1] Nous reprenons aussi les termes du professeur Francescakis qui définit la finalité du droit international privé comme « la gestion du pluralisme juridique ». Cité par : Dominique Bureau et Horatia Muir Watt, Droit international privé, 3^{e} éd., t.1, Paris, PUF, 2014, p. 25 note 1.

Enjeux doctrinaux islamiques au sein de la modernité canadienne : l'État libéral n'a-t-il pas vraiment des compétences théologiques?

Sami Aoun, professeur, Université de Sherbrooke

Cette intervention traite des cas de réflexion au sein des élites musulmanes en interaction avec les valeurs démocratiques et libérales, la sécularisation, les exigences de la citoyenneté, la laïcité, le dialogue interreligieux et le vivre ensemble au Canada. Il sera question de la crise de l'islamisme politique en ses liens avec l'État de droit et les justifications religieuses de la violence contre soi et contre l'Autre à l'heure de l'anarchie des fatwas. De même, souligner les efforts théoriques et prises des décisions qui mettent en relief les finalités des textes sacrés afin d'éviter la réduction de l'Islam à des idéologies politiques anti démocratiques et le traitant comme un pôle identitaire en l'opposant sans nuances au pôle de la Modernité et à la vision démocratique et libérale.

Sami Aoun est professeur à l'école de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, et également directeur de l'Observatoire du Moyen Orient et l'Afrique du Nord (OMAN) à la Chaire Raoul Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQÀM. Il est membre du groupe SODRUS (Société droit et religion) de l'Université de Sherbrooke. Ses recherches portent principalement sur les enjeux et les conflits politiques au Moyen Orient, ainsi que sur l'actualité politique internationale. Il s'intéresse à la légitimité des systèmes politiques de cette région, à l'Islam entre tradition et modernité et à l'histoire politique contemporaine du monde arabe. Sami Aoun est expert de l'Islam sur lequel il a publié abondamment, parmi ses ouvrages : La rupture libérale – Comprendre la fin des utopies en Islam (2016), Mots clés de l'Islam (2007).

In Your Face: The Rights of Niqab-Wearing Women in Canada

Natasha Bakht, professeure, Université d'Ottawa

Muslim women from around the world who wear the niqab or face-veil have borne the brunt of many exclusionary policies, restrictive laws and negative beliefs. They have been subject to prohibitions on their chosen form of dress in courtrooms, schools, citizenship ceremonies, work places and public spaces. The discriminatory effects of niqab bans include that they increase social isolation, political exclusion, economic dependence and vulnerability to violence and victimization. This paper will consider Canadian attempts to prohibit or curb niqab-wearing including Quebec's recent passing of Bill 62. It will unpack the "logic" purported by niqab-objectors and suggest that peaceful relations in our diverse democracy requires moving beyond reductive reasoning.

Natasha Bakht est professeure agrégée à la Faculté de droit (commun Law), ses recherches portent sur les problématiques à l'intersection du droit, de la religion et de la culture, et plus spécialement aux droits des femmes et la liberté religieuse. Elle est membre du barreau de l'Ontario et a servi comme auxiliaire auprès de la juge Louise Arbour à la Cour suprême. Ses travaux sur le Niqab ont été cités par la Cour suprême du Canada dans l'affaire R v NS, 2012 SCC 72. Elle est responsable de l'édition de la version anglaise de la revue Canadian Journal of Women and the Law. Parmi ses publications Belonging and Banishment: Being Muslim in Canada (2009).

Le droit de mourir selon ses rites est-il questionnable? : cimetières musulmans au Canada

Chedly Belkhoja, professeur, Université Concordia

L'enjeu de la mort constitue un défi de l'intégration des populations immigrantes au Canada. L'épreuve de la mort implique une réflexion sur le lieu d'origine, pour les personnes immigrantes âgées mais aussi pour des jeunes musulmans issus de l'immigration, les secondes générations, n'ayant pas la même relation à la terre d'origine. Le retour puise dans une pensée patriotique de l'obligation et de la nécessité de revenir au pays d'origine. L'impératif du retour efface la souffrance et la culpabilité d'avoir quitté la famille et le pays. Avec le temps, le sens du retour évolue par effet de la réalité de l'intégration des populations immigrantes dans les sociétés d'accueil. Par conséquent, la réalité du retour n'a plus la même signification et de plus en plus de musulmans sont inhumés en terre d'immigration. Notre recherche s'intéresse à comprendre la mort musulmane en contexte d'immigration dans le contexte de plus petites villes du Canada.

Chedly Belkhodja est professeur et directeur de l'École des affaires publiques et communautaires. Il détient un doctorat nouveau régime en science politique de l'Université de Bordeaux-Montesquieu (1996) et une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal (1991). Ses recherches portent sur les questions de l'immigration dans les villes de taille moyenne et dans les régions de faible immigration et des discours et représentations de la diversité culturelle, religieuse et ethnique. Il mène également une réflexion sur le phénomène du populisme et des idéologies de la droite radicale. Il a été impliqué dans la création du centre Métropolis atlantique en tant que directeur de recherche et, de 2006 à 2012 comme directeur du centre. En parallèle, il a réalisé deux films produits par l'Office nationale du film du Canada, soit Tableaux d'un voyage imaginaire en 2001 avec le cinéaste Jean Chabot et Au bout du fil en 2006. Il a notamment publié « Un nouveau discours sur l'islam » (2016) et « L'immigration en France, au Canada et au Québec » (2016).

Au-delà de l'électoralisme des discours sur l'islamophobie : qu'est-ce qui cloche avec les musulmans canadiens?

Safa Ben Saad, chargée de cours, Université de Sherbrooke

L'islamophobie est définie par son ambiguïté, le débat sociétal qu'elle suscite se répercute sur le débat politique voire juridique, comme c'était le cas lors de l'adoption de la motion M-103. Les paramètres de l'islamophobie diffèrent en effet entre la perception de la majorité et la perception des musulmans eux-mêmes. Entre les exigences de la liberté d'expression et d'égalité et le discours de plus en plus hostile aux musulmans, a-t-on besoin de légiférer sur l'islamophobie alors que les crimes et discours haineux sont passablement encadrés? Au-delà du débat passionnel- qui peut devenir lui-même islamophobe- qu'elles sont les considérations éthiques et philosophiques qui pourraient expliquer l'hésitation juridique autour de l'islamophobie?

Safa Ben Saad est chargée de cours à l'Université de Sherbrooke, elle y coordonne la Chaire de recherche Religion, Droit et laïcité. Elle est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Toulouse en France et a effectué un stage postdoctoral à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Comparatiste de formation, elle s'intéresse aux droits de la personne en lien avec la religion notamment l'Islam. Elle collabore à plusieurs projets de recherche financés. Récipiendaire de la bourse de doctorat de l'Académie de droit international de La Haye, elle a été Saharan Crossroads fellow (American Institute for Maghrib Studies (AIMS) and the West African Research Association (WARA, 2013). Elle a notamment publié « Charia et droits des femmes. Approche comparée » (2016) et «Muslims' rights in Canada: the limits of an "outstanding" legal protection» (sous-presse, 2018).

Quelques défis éthiques entourant des choix ou non-choix de politiques canadiennes affectant les relations musulmans/non-musulmans au Canada et à l`étranger depuis 2001 : Alerte pour une nouvelle philosophie politique inclusive et démocratique?

Patrice Brodeur, professeur, Université de Montréal

À la lumière de multiples recommandations issues à l'échelle internationale de nombreux milieux de la recherche universitaire et think-tanks, ainsi que de divers instances gouvernementales, paragouvernementales, institutions religieuses et organisations non-gouvernementales depuis le 11 septembre 2001, avec un accroissement encore plus marqué depuis l'émergence de DAECH (20013-2017/?), il est utile d'entamer une comparaison entre, d'une part, la diversité des productions en matière de recommandations pour les politiques soit intérieures, soit extérieures du Canada affectant directement ou indirectement les relations musulmans/non-musulmans au Canada et à l'étranger depuis 2001 et, d'autre part, la pluralité des productions issues de divers milieux internationaux. Est-ce que la production canadienne, dans sa diversité, reflète simplement celle du monde occidental en général? À partir de certains défis éthiques émergents de documents internationaux, en quoi pourraient consister les choix ou non-choix actuels des différents paliers de gouvernement au Canada qui pourraient tendre vers une nouvelle philosophie politique plus inclusive et démocratique?

Patrice Brodeur est à l'Institut d'études religieuses à la Faculté des arts et des sciences de l`Université de Montréal où il est titulaire de la Chaire de recherche du Canada Islam, Pluralisme et Globalisation. Patrice Brodeur est expert en études islamiques et religions abrahamiques comparées. Ses recherches actuelles portent surtout sur l'intersection entre l'islam, le pluralisme et la globalisation, incluant les questions d'intégration, de radicalisation, et d'islamophobie. En recherche appliquée, il travaille sur différentes formes de dialogue comme approche de résolution de conflits: intra-religieux, inter-religieux, inter-culturel, inter-civilisationnel et inter-visions du monde. Il a particulièrement publié Public Commissions on Cultural and Religious Diversity: Analysis, Reception and Challenges (avec Solange Lefebvre, Routledge, 2017).

Les musulmans québécois. Une pluralité singulière

Frédéric Castel, chargé de cours, Université du Québec à Montréal

On peut dire que la communauté musulmane québécoise réunit les héritiers d'une foi commune, ce qui touche l'intime des individus, tout en admettant que l'idée de « communauté » est construction intellectuelle et sociale. Le terme laisse parfois l'impression qu'il s'agit d'une collectivité homogène, où tout le monde se connaît et cultivant un entre soi discret. Si l'on veut s'intéresser à l'arrimage de cette population avec la société d'accueil, il faut d'abord concevoir qu'elle se compose d'une variété de groupes ethnolinguistiques et confessionnels, les deux identités ne coïncidant pas toujours. Et c'est à travers cette « diversité » de réalités qu'une foule d'organisations ethniques, confessionnelles, sociales et professionnelles ont été créées sans pour autant constituer de réseau. Bien que certains commentateurs parlent encore de « communauté » unie et chapeautée par des leaders influents, le terrain montre que les institutions confessionnelles s'ignorent ou se distancient pour ne s'associer que très ponctuellement, en même temps que les organisations culturelles, vu l'hétérogénéité des cultures et des langues, n'ont généralement pas de liens entre elles. La présente communication veut rendre compte de cette pluralité éclatée, unie par la foi et l'adversité conjoncturelle, et singulière par sa combinaison bien québécoise de traits sociologiques. Saisir la pluralité singulière de l'univers musulman québécois permet de mieux voir le sens des synergies associatives multipolaires et les dynamiques relationnelles avec les institutions sociétales.

Frédéric Castel est chargé de cours au Département de Sciences des religions de l'UQAM. Membre du Groupe de recherche interdisciplinaire sur le Montréal ethnoreligieux (GRIMER) et membre associé du CRIEC à l'UQAM, Frédéric Castel mesure depuis une douzaine d'années l'évolution du panorama des religions au Québec en particulier la sécularisation et le développement des minorités non chrétiennes. Il s'intéresse aux questions de vivre ensemble dans la perspective de l'arrimage des expressions du religieux dans un espace laïque qui se veut démocratique, égalitaire et pluraliste en tenant compte des idées qui s'expriment dans la blogosphère (réformismes et féminismes religieux, extrémismes religieux et laïcistes).

Une relecture de la Constitution de Médine peut-elle contribuer aux exigences contemporaines du vivre-ensemble au Québec?

Moussa Dieng, doctorant, Université de Montréal

La présente réflexion propose une relecture de la charte fédérative de Médine (623 EC) en renouvelant le questionnement sur les origines et les circonstances particulières de sa naissance. Notre conviction est que les études qui font remonter les origines de la constitution de Médine au prophète Mohamed, l'archétype des musulmans et ses compagnons, les actions et les implications politiques et sociales de ces derniers dans la fondation de l'Umma, qui prend ici le sens de confédérations tribales indépendantes ont été négligées au bénéfice de la vie spirituelle, religieuse et contemplative. Une lecture ethnologique de la Charte de Médine comme outil de gestion culturelle qui enseigne un nouveau vivre ensemble dans la cité plurielle de Médine, où se côtoient les différences claniques et confessionnelles, pourrait contribuer à une connaissance plus complète et une meilleure compréhension de l'islam contemporain au Québec. Dès lors, cette réflexion s'appuie sur l'histoire du vivre ensemble dans l'islam, afin de proposer une première étude qui examine ce que la Constitution de Médine (623) pourrait apporter dans le grand débat du vivre ensemble et de la pluralité au Québec.

Moussa Dieng est doctorant en Anthropologie à l'Université Laval sous la codirection de Martin Hébert (ULaval) et Patrice Brodeur (UdeM). Ses travaux portent sur l'installation de l'islam dans les systèmes libéraux démocratiques laïcisés comme le Québec. Il s'intéresse particulièrement aux liens entre la Sira (biographie du prophète), la mystique musulmane mouride (soufisme) de Khadim Rasûl (Serviteur du prophète) du Sénégal (1853-1927) et les pratiques musulmanes au Québec. Il a été assistant de recherche et Co-auteur (avec le professeur Jean Luc Bédard (TELUQ) d'un projet financé par le CRSH portant rédaction d'une synthèse des connaissances sur l'admission de professionnels formés à l'étranger (PFÉ). Moussa Dieng est membre du laboratoire de recherche en relations interculturelles LABBRI Université Montréal, du Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines : GIERSA et du Centre de recherches Cultures-Arts Sociétés, le CELAT.

Débat public et pédagogie politique

André Duhamel, professeur, Université de Sherbrooke

L'émergence, l'essor puis la diversification des théories de la « démocratie délibérative » depuis trente ans, aussi bien en philosophie qu'en science politique, témoigne de l'intérêt grandissant que prend, en théorie et en pratique, le lien entre parole et politique dans les sociétés démocratiques contemporaines. Les premiers efforts de théorisation de ce lien ont pris place dans le paradigme rationaliste des Lumières, selon lequel l'acte politique de parole consiste à échanger des arguments avec ses pairs, seule manière d'aboutir démocratiquement à une décision commune fondée en raison (Habermas 1993, Rawls 1993). Ces premiers efforts conduisaient à des paradoxes : si la force des arguments seule compte, peu de délibérants parviennent à un tel effort (délibération réduite à la conversation, Remer 1999, Urfalino 2005), et quand

bien même ce serait le cas, l'argument rationnel demeure coupé des motifs non universalisables qui ont pu d'abord le susciter (objection de non transparence, Weinstock 2000).

Les critiques de ce genre ont conduit à un élargissement du registre des actes de parole politiquement admissibles et à un retour à ce que le paradigme rationaliste initial écartait, la rhétorique. C'est ainsi que des travaux plus récents ont cherché à réintroduire dans la délibération démocratique le récit (Young 1996), le discours public (Remer 1999), l'intérêt personnel (Manin 2010), la négociation et le pouvoir (Mansbridge 2011), le militantisme (Young 2011), ce dont tenait bien davantage compte la rhétorique, aristotélicienne (Yack 2006) ou romaine (Chambers 2011). Dans ce dernier article, Chambers avance la thèse que le retour à la rhétorique en contexte démocratique ne peut être indiscriminé, mais doit distinguer la variante judiciaire et plébiscitaire de la variante proprement délibérative, sous peine de prêter à nouveau le flanc à la vieille objection rationaliste faisant l'équation entre rhétorique et manipulation.

Dans cette communication, nous voudrions nous appuyer sur cette proposition de Chambers (et autres semblables) pour relever et examiner une facette de la délibération peu souvent remarquée : sa dimension pédagogique. Dans la rhétorique délibérative, en effet, l'acte de parole politique cherche certes à convaincre les concitoyens (résultat stratégique visé), mais la manière de le faire en démocratie comporte aussi une dimension d'instruction publique ou une prétention pédagogique qu'il convient d'analyser en tant que telle (prérequis éthiques mis en œuvre). La rhétorique délibérative présuppose ainsi une démarche d'apprentissage mutuel, chaque citoyen devenant tout à tour maître et élève, ce qui la rapproche du dialogue (Lima 2012). Des propositions de ce genre ont déjà été avancées mais dans un contexte différent, celui des débats récents sur l'éducation à la citoyenneté (Galichet 2005, Lefrançois 2009). Notre proposition de considérer la rhétorique délibérative comme pédagogie politique pourrait ainsi contribuer à faire le pont entre la démocratie délibérative et l'éducation à la citoyenneté, ce qui serait susceptible de renforcer en retour la légitimité du retour de la rhétorique dans les théories de la démocratie délibérative et la pratique de la délibération publique.

André Duhamel est professeur au département de philosophie et d'éthique appliquée à l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent sur les théories et pratiques de la démocratie contemporaine et vertus civiques en contexte global. Il est chercheur et Co chercheur de plusieurs projets subventionnés. Il a publié notamment : Avec L. Tremblay et D. Weinstock (dir.), *La démocratie délibérative en philosophie et en droit : enjeux et perspectives* (2001) « Le 'vivre-ensemble' : la citoyenneté et le politique entre conflit et confiance », (2010) et avec. M. Estivalèzes, « Vivre ensemble et dialogue : du programme québécois d'Éthique et de culture religieuse à la délibération démocratique » (2013).

Entre droit national et droit religieux: la femme musulmane comme sujet de droit comparé

Pascale Fournier, professeure, Université d'Ottawa

Bien que la société de droit protège formellement les intérêts des citoyens et citoyennes de façon égale, on constate que certaines communautés font face à des défis de reconnaissance bien particuliers. Notre système de droit doit donc s'atteler à rendre possible une vision de l'égalité qui ne soit pas strictement formelle, mais incarnée. Pour ce faire, il est crucial de se pencher sur le vécu et l'expérience des personnes qui font face à ces obstacles structurels. À l'occasion de cette présentation, la professeure Fournier discutera des obstacles en matière d'égalité et de liberté de religion auxquels font face les femmes musulmanes dans notre société de droit laïque, tels que ces intérêts se manifestent notamment en matière de droit de la famille. Elle présentera le résultat des entrevues menées avec des femmes musulmanes cherchant à obtenir un divorce religieux et civil, au Canada et à l'étranger. La voix de ces femmes permet d'examiner, dans une perspective comparée, l'interaction entre le droit des différentes juridictions nationales et le droit religieux musulman. Une meilleure compréhension de cette réalité intersectionnelle

est cruciale afin de proposer une accessibilité à la justice qui soit soucieuse du contexte social duquel émanent les justiciables.

Pascale Fournier est professeure titulaire à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa où elle est titulaire de la Chaire de recherche sur le pluralisme juridique et le droit comparé. Elle est membre du Barreau du Québec, qui lui a décerné la distinction Advocatus Emeritus (Ad.E.) en 2009. En 2014, l'Assemblée nationale du Québec la nommait Commissaire à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. En avril 2018, la Fondation Pierre Elliott Trudeau a nommé la professeure Pascale Fournier présidente et chef de sa direction. Pascale Fournier est reconnue à l'échelle internationale pour sa contribution significative à l'avancement du droit des femmes, ses réalisations ont été récompensées par plusieurs distinctions prestigieuses. En 2015, le magazine Canadian Lawyer désignait Pascale Fournier comme « l'une des 25 avocat.e.s les plus influent.e.s au Canada » dans la catégorie « internationale ». En 2016, elle a été élue membre du Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science de la Société royale du Canada. Pascale Fournier est auteure d'une quarantaine de publications académiques dont Muslim Marriage in Western Courts: Lost in Transplantation, paru en 2010 aux éditions Ashgate et en 2013 aux Presses de Sciences Po Paris pour la version française.

La radicalisation islamiste sur la toile : les jeunes canadiens face à la propagande numérique de DAECH

Karim Kardady, étudiant, Université de Sherbrooke

Au Canada, comme dans toute autre démocratie libérale en occident, la propagande de Daech menant à la radicalisation violente, représente une préoccupation de première importance au niveau de l'éthique de la raison numérique. Pour son ancêtre Al Qaïda déjà, une grande partie de la lutte terroriste devait se jouer sur le champ de la communication et des médias. Aujourd'hui, Daech accorde une importance plus grande encore à la propagande. Chaque jour, ce sont des dizaines de photographies, vidéos, textes ou extraits sonores qui sont mis en ligne par Daech et ses sympathisants. L'expression de « califat virtuel » est même parfois employée pour désigner la toile tissée par l'organisation terroriste sur internet. Structurés de façon professionnelle, Daech dispose de ses propres agences de production et webmagazines multilingues. Ces organes détournent les codes populaires de communication pour attirer les jeunes vers les contenus qu'ils produisent et se montrent très agiles sur les réseaux sociaux et les plates-formes médiatiques. L'irrésistibilité à son discours parmi les milieux internautes (particulièrement juvéniles) dans le carré des démocraties libérales est à même de produire, en dehors de toute logique, un trouble dans la pensée, qui dépasse tout entendement. Le développement du numérique et son omniprésence dans les sociétés modernes créent un besoin grandissant d'établir des repères éthiques, d'où la double pertinence (sociale et scientifique) de s'intéresser au rôle de l'internet dans le succès de la propagande de Daech et la relation de cause à effet imposés aux limites à la censure de la liberté d'expression. Tenter de comprendre le succès de la propagande de Daech en matière de recrutement serait, à notre avis, essentiel pour appréhender les lacunes en matière d'éthique numérique.

Karim Kardady, ancien membre de la fonction publique au Maroc, a exercé dans les services de renseignements de la Direction de Surveillance du territoire (lutte contreterrorisme) de 1999 à 2007. Il a traité, tout au long de cette carrière, des questions liées à la radicalisation violente (islamisme radical, groupes marginaux de gauche et terrorisme). Il a pu développer une expertise dans la compréhension du phénomène du terrorisme lié à la mouvance islamiste radicale. Il a été en charge de l'étude et recherche au sein du département dédié au suivi de la mouvance de l'islamisme radical.

Au Québec, il a travaillé au sein du centre de jeunesse de Montréal comme intervenant à partir de 2008 et puis, comme chef de service en milieu de réadaptation pour jeunes adolescents, à partir de mai 2011 jusqu'à nos jours. Dans son parcours professionnel, il m'intéresse aux questions en lien avec la diversité

interculturelle. Dans le même contexte, il a le mandat de supporter des équipes éducatives en matière d'accompagnement de la pratique du Ramadan par les jeunes placés en centre d'hébergement sous les lois de la protection de la jeunesse et de la LSJPA (suivi et information en lien avec les accommodements raisonnables) et fait partie du comité arts et culture au centre au centre de réadaptation Cité des Prairies à Montréal dont la vocation est l'organisation et animation d'activités de rayonnement socio-culturels.

Outre une formation académique en droit et criminologie, il est finissant en maîtrise en politique appliquée et candidat à la maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Il est, également, chercheur associé au réseau pancanadien « Networker for Research on Terrorism, Security & Society ».

Être musulman canadien : les connexions et les déconnexions de la Foi et la citoyenneté

Nidhal Mekki, doctorant, Université Laval

Peut-on être musulman et citoyen canadien à la fois? C'est une question qui, à priori, n'a pas lieu d'être posée. Le droit canadien consacre aussi bien la liberté religieuse pour tous les citoyens que l'exercice des libertés politiques pour tous sans discrimination. Mais dans un monde où l'islam est pris en otage par certains mouvements rétrogrades, radicaux et violents, l'appartenance aux communautés musulmanes suscite des sentiments qui varient de l'incompréhension à la panique totale en passant par l'inquiétude et le mépris. Pourtant, un examen de la doctrine démontre aisément le caractère amplement exagéré de ces appréhensions : Tout en restant imprégnés, à des degrés divers, de leur foi et de leur culture, les citoyens canadiens de confession musulmane font preuve d'une volonté de s'intégrer et de jouir pleinement de leurs droits citoyens. Il reste, évidemment, du chemin à faire (ce qui, par ailleurs, n'est pas propre aux communautés musulmanes) et ce à travers un dialogue entre aussi bien les canadiens musulmans et les canadiens non-musulmans qu'au sein des communautés musulmanes elles-mêmes.

Nidhal Mekki est candidat au doctorat à la Faculté de droit de l'Université Laval où il est membre du Centre interdisciplinaire de recherche sur l'Afrique et le Moyen-Orient (CIRAM). Il a été pendant plusieurs années conseiller auprès du Parlement tunisien où il a notamment accompagné le processus constituant qui a suivi la révolution de 2011. Son sujet de thèse porte sur Les rapports entre le droit international des droits de la personne et les nouvelles constitutions arabes (Égypte, Maroc, Tunisie). Ses travaux portent sur le lien entre ordres juridiques internes et droit international notamment en matière de droit de la personne, il a notamment publié : « Le Droit international des droits de l'homme et les ordres juridiques des États arabes », in. Liber amicorum Claudio Zanghi, Torino, Giappichelli Editore, 2011, « Les rapports soumis par la Tunisie aux organes de traités de droits de l'homme », Arab Law Quarterly, (2012) et « Le processus constituant tunisien : Quelles leçons pour les pays de la région », Arab Law Quarterly, (à paraitre dans le volume 2018, 32-3).

Les cimetières musulmans : une deuxième affaire Guibord?

Pierre Noël, professeur, Université de Sherbrooke

La requête légitime des musulmans du Québec à pouvoir enterrer leurs proches dans un cimetière musulman connaît des résistances tant de la part des municipalités que des citoyens. L'affaire étonne à plusieurs niveaux, elle représente notamment une négation, jusque dans la mort, de cet « autre » qui a vécu parmi nous. Je propose de lire cette affaire à la lumière d'une autre affaire de cimetière très célèbre au Québec, « l'affaire Guibord » : l'histoire ce libraire/imprimeur à qui l'Église catholique voudra refuser une sépulture catholique en raison de son lien dans la diffusion d'œuvres mises à l'index. Dans nos deux affaires, les protagonistes ne sont pas les mêmes, les convictions religieuses sont différentes, mais au-delà des divergences il est légitime de se questionner s'il n'y a pas un certain fond commun en ce qui a trait au rapport à l'altérité.

Pierre Noël est professeur à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke et codirecteur du SoDRUS, il réalise des recherches de nature historico-juridique sur la gestion de la diversité religieuse au Canada, notamment en ce qui concerne le mariage et le droit de la famille. Ses intérêts de recherche touchent au droit, à la théologie et aux sciences religieuses. Ancien doyen de la faculté de théologie. Il notamment publié « Le statut juridique des institutions de théologie et de sciences religieuses au Canada » (2003) et codirigé l'ouvrage L'État et la diversité culturelle et religieuse 1800-1914 (2009).

La ou les communautés musulmanes au Québec, quels « parias » et quels « parvenus »?

Mohammed Ourya, chargé de cours, Université de Sherbrooke

L'intervention utilisera la catégorisation « paria » et « parvenu » d'Hannah Arendt dans son étude sur la condition des juifs en Europe afin d'analyser les rapports qui seraient survenus au sein de la diaspora musulmane au Québec, entre une catégorie, qui serait écartée de la prise de parole, pour s'exprimer sur elle-même, et une autre, plus élitiste et monopolisant le discours sur la première. Devenant des « parvenus », cette nouvelle élite soutiendrait un discours acerbe contre ceux qui lui servent d'objet de discours. Cette réflexion à la lumière des catégories utilisées par Arendt, et Peter Sloterdijk après, aurait pour objectif de permettre une autre lecture des interprétations de l'histoire récente de la communauté musulmane en Occident. Elle aurait la prétention également de mettre en évidence d'une certaine opposition réaliste et libérée de slogans et d'idéaux.

Mohamed Ourya est chargé de cours à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke où il enseigne, entre autres cours, L'islam dans l'Occident contemporain. Il est titulaire d'un Ph.D. en Études religieuses, après une formation initiale en droit et en sciences politiques. Il est spécialiste de la pensée arabe et musulmane sur lesquelles il est souvent invité à s'exprimer lors de conférences et colloques et congrès. Parmi ses récentes publications, notons La pensée arabe actuelle. Entre tradition et modernité (2016) et Religieux dans les citadelles du Politique (2012).

La nouvelle Loi 62 imposant la fourniture et la réception des services publics à visage découvert face aux droits fondamentaux et au principe de neutralité religieuse de l'État : une avancée ou un recul pour l'intégration des musulmanes et des musulmans à la société québécoise?

Daniel Proulx, professeur, Université de Sherbrooke

Après avoir précisé le sens et la portée de la liberté religieuse au Canada et l'impact de cette liberté, dont le principe de neutralité religieuse de l'État, sur la société en général et sur certaines femmes de confession musulmane en particulier, cette communication déconstruira la Loi 62 adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 18 octobre 2017 afin de pouvoir répondre aux questions fondamentales qu'elle soulève : cette loi respecte-t-elle la liberté de religion, en mettant tout le monde sur le même pied, ou viole-t-elle la liberté de religion de certaines femmes musulmanes du fait de leurs croyances religieuses? Est-elle même compatible avec le principe de neutralité religieuse qu'elle prétend défendre? Permettra-t-elle d'intégrer les musulmans (les femmes en particulier) ou, au contraire, aura-t-elle pour effet de les exclure et de les marginaliser?

Daniel Proulx, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke (ancien Doyen), est constitutionnaliste réputé, il s'intéresse aux questions des droits fondamentaux et aux libertés publiques. Ses publications portent sur le droit à l'égalité dont il est l'un des plus grands spécialistes au Canada. Il a dirigé, avec William Pentney, l'Annuaire canadien des droits de la personne/Canadian Human Rights Yearbook de 1984 à 1990. Il a été membre du Tribunal canadien des droits de la personne et président de l'Association des professeurs de droit du Québec. Il est régulièrement invité à prononcer des conférences

au Canada et en Europe et à offrir des formations. Parmi ses plus récentes publications : « Les libertés de religion et d'expression face à la radicalisation : la tentation autoritaire » (2017) et « L'accommodement raisonnable entre neutralité religieuse de l'État et parti-pris multiculturel » (2013).

Cimetières musulmans et droit municipal québécois : entre équité procédurale et approbation référendaire

Guillaume Rousseau, professeur, Université de Sherbrooke

Chiara Mara-Bolduc, étudiante, Université de Sherbrooke

Le référendum ayant bloqué un projet de règlement qui aurait permis un cimetière musulman à St-Apollinaire suscite plusieurs interrogations. Quel est l'encadrement jurisprudentiel entourant les règlements d'urbanisme ayant un effet sur la liberté de religion? Quel est le contenu des dispositions législatives qui rendent possible un tel référendum? Est-ce que la loi 122 adoptée récemment risque de changer la donne à ces sujets? Pour répondre à ces questions, il convient d'analyser la jurisprudence pertinente, mais aussi le détail des articles de loi concernant les référendums en matière d'urbanisme. Pour mieux comprendre ces articles, leurs forces et leurs faiblesses, il est primordial de s'attarder aux débats portant sur ces référendums tenus dans le cadre de la commission parlementaire relative au projet de loi 122. Enfin, la loi issue de ce projet de loi mérite aussi une attention particulière, puisqu'elle permet de remplacer l'approbation référendaire par une politique de consultation publique… ce qui pourrait avoir des effets importants dans l'avenir, par exemple sur des projets de cimetière musulman.

Guillaume Rousseau est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Il a effectué un stage et a pratiqué comme avocat en droit municipal et en droit de l'aménagement et de l'urbanisme chez Fasken Martineau. Cette expérience de travail s'est ajoutée à celles qu'il avait acquises au Ministère de la Justice du Québec et à la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Au cours des dernières années, il a été conseiller à l'Assemblée nationale du Québec, notamment au moment des consultations autour de l'avant-projet de loi sur le nouveau Code de procédure civile, et il a effectué des études doctorales en droit à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'Université de Sherbrooke (programme offert par extension de l'Université Laval).

Chiara-Mara-Bolduc détient un baccalauréat en philosophie axé sur la philosophie des religions, l'éthique et la philosophie politique. Elle a ensuite obtenu une maîtrise en sciences de l'information et travaille comme bibliothécaire spécialisée en recherche pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS. Ce faisant, elle collabore sur des projets de recherche en effectuant des revues systématiques et des recherches bibliographiques pour des chercheurs, des médecins et diverses institutions de santé. Elle a par ailleurs collaboré à la révision de divers documents en droit sous la direction du Professeur Guillaume Rousseau. Actuellement, elle prépare son projet de doctorat en philosophie pratique.

Gaffes and Gaps in Scholarly Knowledge Production on Islam(s) in Canada

Jennifer Selby, professeure, Memorial University

Drawing on a jointly authored bibliography of academic work on Islam(s) and Muslims in Canada and a recent co-authored study based in St. John's, NL and Montreal, QC (with Amélie Barras and Lori G. Beaman), this paper considers trends in scholarship since the turn of the 20th century, namely the preponderance of qualitative research post-9/11 that emphasizes narratives of sexuality and securitization through the lens of religion. I point to how our interview schedule aimed to open up epistemological possibilities for our study participants, particularly by aiming to de-centralize their Muslimness, and point to some of the remaining gaffes and haps. I argue for the consideration of the genealogies of our research questions to better situate ourselves as scholars as producers of Islam(s) and Muslims in Canada.

Jennifer Selby est professeure agrégée au département d'études religieuses de Memorial University où elle est aussi rattachée au département de Gender studies. Ses travaux portent sur l'Islam dans les pays occidentaux notamment en ce qui concerne les droits des femmes. Elle effectue présentement des recherches sur « Le Mariage Algérien et la Migration Transnationale en France et au Québec », et participe au projet de recherche financé par le CRSH « New Muslim Public Spheres in the Digital Age: Identity, Community, Diversity and Authority in Canada ». Elle a coorganisé les ateliers «Re-posing the «Muslim Question» et «Producing Islam(s) in Canada» (CRSH). Elle a publié, entre autres, «Re/posing the «Muslim Question»» avec Lori Beaman (2016) et «Muslimness and Multiplicity in Qualitative Research and in Governmental Reports in Canada» (2016).

BIOGRAPHIES DES PRÉSIDENTS DES PANELS

Stéphane Bernatchez est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et membre du Centre de recherche Société, Droit et Religions de l'Université de Sherbrooke (SoDRUS). Son enseignement et ses recherches portent sur le droit constitutionnel, plus particulièrement les droits et libertés, ainsi que sur la philosophie et la théorie du droit. Il est codirecteur au sein du Centre de recherche sur la régulation et le droit de la gouvernance (CRRDG). De 2006 à 2011, il a été assesseur au Tribunal des droits de la personne.

Lorraine Derocher est professeure associée au Centre d'études du religieux contemporain de l'Université de Sherbrooke où elle est aussi chargée de cours et responsable de l'école d'été. Lorraine Derocher est membre régulière du Centre de recherche sur l'enfance et la famille de l'Université McGill et chercheure partenaire du SoDRUS. Elle est aussi ancienne directrice de la maîtrise en médiation interculturelle. Elle s'intéresse aux sujets touchant les enfants vivant en communautés fermées, l'intervention en protection de l'enfance auprès d'enfants victimes de pratiques extrêmes et plus largement, l'intervention en contexte de diversité culturelle et religieuse. Elle vient de publier un guide d'intervention intitulé Intervenir auprès de groupes sectaires ou de communautés fermées. S'outiller pour protéger les enfants (PUQ, 2018).

Raphaël Mathieu Legault Laberge détient un doctorat en études du religieux contemporain l'Université de Sherbrooke, il a une formation en psychologie et en sciences humaines des religions. Posant un regard multidisciplinaire sur le religieux, ses recherches portent avant tout sur les groupes anabaptistes du Canada. Il a aussi contribué aux recherches du SoDRUS. Il a notamment publié en collaboration avec Guillaume Rousseau, (2013) « Du biconfessionalisme au multiculturalisme : ruptures et continuités dans la gestion de la diversité religieuse au Canada », dans D. Kounkou, dir. Réveil du religieux. Éveil de la société, Paris, L'Harmattan, p. 187-212.

Sylvana Al Baba Douaihy est coordonnatrice du SoDRUS et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke où elle poursuit un doctorat en études du religieux contemporain. Son sujet de thèse porte sur la viabilité de l'État du Liban : étude sur la gestion sectaire des loyautés religieuses extraterritoriales et la paix pluricommunautaire. Sylvana détient un master en informatique (génie multimédia et réseaux). En 2017, elle a reçu la distinction du ministère de la sécurité publique canadienne pour l'organisation du colloque international *Les racines religieuses de la radicalisation : fait ou fiction? Autopsie interdisciplinaire des phénomènes de radicalisation menant ou non à la violence.*

Corentine Navennec est doctorante en études du religieux contemporain. Détentrice d'une Maîtrise en Orthophonie et Audiologie de l'Université de Montréal, elle a travaillé plusieurs années en recherche dans ce domaine (Équipe de Recherche en orthophonie et Équipe sociale : les personnes âgées en communication avec leur environnement). Sa thèse, pour laquelle elle a reçu une bourse du FRQSC (2015-2018), une bourse d'excellence BMO (2016) ainsi qu'une bourse MITACS-GLOBALINK (2016) porte sur les transformations de l'Église protestante unie de France dans le contexte post moderne, plus particulièrement face au pluralisme thérapeutico-religieux. Elle a coordonné le colloque « Le religieux où on ne l'attend pas » organisé à l'ACFAS en mai 2016 et collabore à la publication des actes.